

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Séance du 15 septembre 2020 à 19 heures 30

Présent(e)s : BARRAZ Pauline, BERGIN Frédéric, CHOLAT Claude, ETIENNE Nadège, FALQUET Patrick, FOURNIER Raymond, HUGONOT Christelle, JACQUIN Michel, LEMAIRE François, MARTIN Thierry, PEPIN François,

Excusée : VILLAIN Marie- TISSOT Julien (pouvoir à Thierry MARTIN) – CARREL Denis- FAISAN Marie-France (pouvoir à ETIENNE Nadège).

Secrétaire de séance : BERGIN Frédéric

Conformément à l'article L2121-15 CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. M. BERGIN Frédéric est désigné secrétaire par le Conseil Municipal et accepte les fonctions.

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°- Tarif occupation du domaine public

Le Conseil Municipal fixe à 500 euros par mois le tarif d'occupation du domaine public pour l'installation sur une partie du parking du plan d'eau des Dérouts d'une Base Vie de chantier par l'entreprise BIANCO et Cie. Cette installation est prévue jusqu'à fin octobre 2020.

1 abstention : P. Falquet

2°- Fonds d'urgence aux collectivités COVID-19

Dans le cadre du fonds d'urgence Covid-19 mis en place par l'Assemblée Départementale, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents sollicite le Département pour lui attribuer une subvention afin de l'aider à financer les achats (gel hydroalcoolique, masques, etc) et aménagements permettant l'accessibilité des lieux publics (mairie, bibliothèque, salle communale) dans le respect des gestes barrières. Le montant des dépenses réalisées par la commune s'élève à 1 179 € et sera subventionné à 80%.

3°- Instauration du principe de la redevance pour occupation du domaine public sur les chantiers d'ouvrage de transport et distribution d'électricité :

Mme le Maire expose la parution au Journal Officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité (remplacement ou installation de lignes haute tension supérieure à 50 kilovolt). Elle sera due par RTE.

Son montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1^{er} janvier.

4°- Convention avec le CDG 73 pour l'assistance et le conseil en prévention des risques professionnels

Mme Le Maire rappelle que la Commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de La Savoie. Cette convention arrivant à échéance, elle propose de la renouveler. Elle précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique (120€ par an) d'une assistance relative aux questions liées à prévention des risques professionnels et de conseils en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

La collectivité a également la possibilité d'être assistée dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du Cdg73.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels et donne pouvoir au Maire pour la signer.

5°- Convention groupement de commande : Travaux route de Freydière :

Mme le Maire rappelle que le réseau d'eaux pluviales est en très mauvais état sur le secteur de la Route de Freydière, des travaux doivent être engagés afin de le rénover.

La commune souhaite également procéder à l'enfouissement des réseaux secs sur ce même secteur et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chamoux en profiterait pour rénover le réseau d'eau potable.

Pour gérer simultanément ces travaux, il y a lieu de mettre en place un groupement de commande dont le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chamoux sera le coordonnateur. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Mme Le Maire pour signer la convention de groupement de commande.

6°- Location terrains sans bail :

M. JACQUIN Michel, intéressé à l'affaire quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le montant des locations de terrains ne faisant pas l'objet d'un bail comme suit :

- Parcelle ZY16 (6a47) : RICHARD François : 7 €
- Parcelle ZP 7 (16a42) : JACQUIN Michel : 13 €
- Parcelle ZC 89 (13a50) : NOVEL Denis : 15 €
- Parcelle ZE 61(17a94) : NOVEL Denis : 11 €

7°- Subvention aux associations :

Seules 2 associations ont transmis une demande de subvention en mairie. Les futures demandes seront étudiées lors d'un prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'allouer 765 € à la Société de Chasse et 565 € (765€ - 200 € de consommation électrique annuelle du plan d'eau prise en charge par la commune) à l'association Loisirs et Pêche.

8°- Désignation d'un délégué auprès de la CLECT et de 2 commissaires auprès de la CIID :

Mme Pauline BARRAZ est désignée pour représenter la commune auprès de la Commission locale en charge de l'évaluation des transferts de charges auprès de la CC Cœur de Savoie.

M. BERGIN Frédéric est proposé comme commissaire titulaire et M. JACQUIN Michel comme commissaire suppléant auprès de la Commission Intercommunale des Impôts directs

- Questions diverses :

- Une nouvelle demande d'occupation du domaine public concernant le parking du plan d'eau des Dérouts devrait être transmise à la mairie. Cette occupation concernerait une surface de 500 m2 et durerait 5 mois environ. La société concernée par cette demande devrait prendre contact avec la mairie. Après débat, le conseil municipal souhaite qu'un tarif de 800 € par mois soit proposé à cette société pour occupation temporaire du domaine public.
- Mme VILLAIN Marie et M. CHOLAT Claude sont désignés en tant que référents ambroisie auprès de la CC Cœur de Savoie.
- La CC Cœur de Savoie a mis en place 10 commissions thématiques auxquelles les conseillers peuvent participer

Agriculture / Forêts

Tourisme

Transition énergétique – plan climat

Petite enfance-enfance-jeunesse

Développement économique-

emploi

Déchets

Assainissement

Milieux naturels

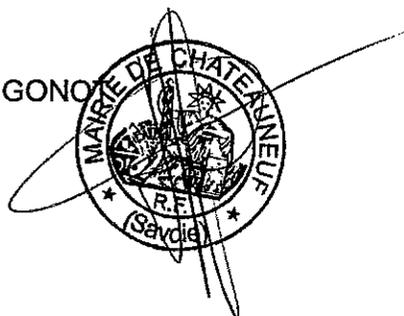
Culture

Mobilités-Déplacements

- Permanences des élus : vendredi 2 octobre : Claude Cholat et François Lemaire seront présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le Maire,
Christelle HUGONO



Affiché le

Le secrétaire de séance,
Frédéric Bergin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Bergin', written over a faint circular stamp.